

# Procès-Verbal

## Conseil Municipal de Livron-sur-Drôme

### Séance du 4 avril 2022

**Secrétaire de séance** : Sébastien AMBLARD

**Présents** : Francis FAYARD (présent aux délibérations : 1,3,4,5,7,8,10,11,13,14,16,17,18,19,20,21), Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Thierry SANCHEZ, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

**Excusés et représentés** : Elisabeth LUQUES (pouvoir à N. MANTONNIER), Matthieu NIVOT (pouvoir à D. VILLIOT)

**Absents** : Francis FAYARD (absent pour les délibérations : 2,6,9,12,15)

\*\*\*\*\*

**Synthèse des Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,  
Délibération du Conseil Municipal n° 2020/07-02/02 en date du 10 juillet 2020**

**Décisions prises entre le 01/03/2022 et le 04/04/2022**

**Décision n° 2022-016 du 01/03/2022  
Acquittée par la Préfecture le 02/03/2022**

► Dans le cadre du marché « RESTRUCTURATION DU POSTE DE REFOULEMENT DES EAUX USEES DES PETITS ROBINS »  
- marché 22-02

Le groupement POMPAGE RHONE ALPES-RAMPA TP est retenu pour un montant total de 184 817.10 € HT.

► Le Maire est autorisé à signer le marché et ses avenants.

**Décision n° 2022-017 du 01/03/2022**

**Acquittée par la Préfecture le 02/03/2022**

► Le Maire est autorisé à signer le contrat de l'association « les Biens Portants » qui jouera son concert dansant « le bal des mondes » en clôture du carnaval du samedi 26 mars 2022 devant l'école de musique intercommunale et dont le montant total s'élève à 1 500 € TTC.

► Les éléments techniques et financiers sont définis dans le contrat.

**Décision n° 2022-018 du 01/03/2022**

**Acquittée par la Préfecture le 02/03/2022**

► Le Maire est autorisé à signer le contrat de l'association « Le Caramantran » qui défilera avec deux marionnettes géantes pendant le carnaval du samedi 26 mars et dont le montant total de la prestation s'élève à 2 080,67 € TTC.

► Les éléments techniques et financiers sont définis dans le contrat.

**Décision n° 2022-019 du 01/03/2022**

**Acquittée par la Préfecture le 02/03/2022**

► Le Maire est autorisé à signer le contrat de l'association « Brouhaha Fabrik » pour la prestation musicale du groupe « Crazy Dolls » pendant la déambulation du carnaval du samedi 26 mars et dont le montant total de la prestation s'élève à 1 750 € TTC.

► Les éléments techniques et financiers sont définis dans le contrat.

**Décision n° 2022-020 du 01/03/2022**

**Acquittée par la Préfecture le 02/03/2022**

► Le Maire est autorisé à signer le contrat de l'association « PAN ARTS » pour la prestation théâtrale « les flammes en rose » de la compagnie Dézinguée, pendant la déambulation du carnaval du samedi 26 mars et dont le montant total de la prestation s'élève à 1 000 € TTC.

► Les éléments techniques et financiers sont définis dans le contrat.

**Décision n° 2022-021 du 02/03/2022**

**Acquittée par la Préfecture le 02/03/2022**

► Le Maire est autorisé à signer la convention avec l'association « ANTICOR », dont le siège social est à Paris – 75570, représentée par Monsieur Claude JENGER, son référent Groupe Local Drôme, pour l'utilisation de la salle de permanences, Annexe Hôtel de Ville – 88 avenue Joseph Combiér, mise à disposition pour une durée d'un an. La convention pourra être renouvelée chaque année en accord avec les deux parties.

► Pour cette mise à disposition, aucune indemnité d'occupation ne sera demandée.

► La convention définit les conditions d'utilisation des locaux.

**Décision n° 2022-022 du 04/03/2022**

**Acquittée par la Préfecture le 11/03/2022**

► Le Maire est autorisé à signer un bail avec Madame Hafida FARIDI et Monsieur Abdeljalil SAKINI pour l'occupation d'un logement au 6 rue des Nénuphars - 1<sup>er</sup> étage gauche - 26250 Livron pour une durée de six ans. Il prévoit notamment un loyer mensuel de 390,62 €

**Décision n° 2022-023 du 04/03/2022**

**Acquittée par la Préfecture le 07/03/2022**

► Le Maire est autorisé à signer le contrat de l'association « YAPA » pour le concert des 17 musiciens du groupe STARK big band le jeudi 31 mars dans le cadre du festival « le grand renversement printemps 2022 » dont le montant total de la prestation s'élève à 1 400 € TTC.

► Les éléments techniques et financiers sont définis dans le contrat.

**Décision n° 2022-024 du 04/03/2022**

**Acquittée par la Préfecture le 07/03/2022**

► Le Maire est autorisé à signer le contrat de l'association « TONNE » pour leur spectacle de rue « Passage du nord-ouest » le samedi 2 avril dans le cadre du festival « le grand renversement printemps 2022 » dont le montant total de la prestation s'élève à 2 743 € TTC.

► Les éléments techniques et financiers sont définis dans le contrat.

**Décision n° 2022-025 du 04/03/2022**

**Acquittée par la Préfecture le 07/03/2022**

► Le Maire est autorisé à signer le contrat de « indice 2 compagnie » pour leur pièce de théâtre « Nous qui sommes cent » le samedi 9 avril dans le cadre du festival « le grand renversement printemps 2022 » dont le montant total de la prestation s'élève à 1 500 € TTC.

► Les éléments techniques et financiers sont définis dans le contrat.

**Décision n° 2022-026 du 04/03/2022**

**Acquittée par la Préfecture le 07/03/2022**

► Le Maire est autorisé à signer le contrat de « la compagnie Zyane » pour leur spectacle jeune public « les bas des flamants » le dimanche 10 avril dans le cadre du festival « le grand renversement printemps 2022 » dont le montant total de la prestation s'élève à 750 € TTC.

► Les éléments techniques et financiers sont définis dans le contrat.

**Décision n° 2022-027 du 07/03/2022**

**Acquittée par la Préfecture le 09/03/2022**

► Le Maire est autorisé à signer l'avenant 1 du marché 18-09 avec le cabinet Merlin prorogeant la durée du marché de 36 mois soit 84 mois au total.

**Décision n° 2022-028 du 10/03/2022**

**Acquittée par la Préfecture le 15/03/2022**

► Dans le cadre du marché n° 19-01, le Maire est autorisé à signer l'avenant n°1 permettant de proroger jusqu'au 15 juillet 2022 au lieu du 2 mai 2022.

**Décision n° 2022-029 du 16/03/2022**

**Acquittée par la Préfecture le 17/03/2022**

► Le Maire est autorisé à signer le contrat de la compagnie « BIGRE » pour leur spectacle jeune public « Boum Boum Cosmos » le vendredi 22 avril dans le cadre du festival « Le Grand Renversement printemps 2022 » dont le montant total de la prestation s'élève à 1 140€ TTC.

► Les éléments techniques et financiers sont définis dans le contrat.

**Décision n° 2022-030 du 23/03/2022**

**Acquittée par la Préfecture le 23/03/2022**

► Dans le cadre de l'accord cadre à bons de commandes sans minimum de montant et avec un maximum de 17 000 € HT ayant pour objet l'achat de papiers sanitaires, essuyage et produits jetables, l'entreprise INDHY- 26 140 ST-RAMBERT-D'ALBON, a été retenue.

► Le Maire est autorisé à signer l'accord-cadre et les bons de commande qui en découleront.

**Décision n° 2022-031 du 24/03/2022**

**Acquittée par la Préfecture le 25/03/2022**

► Dans le cadre de l'accord cadre à bons de commandes sans minimum de montant et avec un maximum de 15 000 € HT ayant pour objet l'achat de produits d'entretien, l'entreprise ADELYA 69 800 ST PRIEST, a été retenue.

► Le Maire est autorisé à signer l'accord-cadre et les bons de commande qui en découleront.

**Décision n° 2022-032 du 25/03/2022**

**Acquittée par la Préfecture le 30/03/2022**

► Cette décision annule et remplace la décision n° 2022/013.

► Le Maire est autorisé à signer le contrat avec la société Centaure Systems qui comprend : un accès illimité au serveur web (7/7 jours et 24/24 heures) pour l'utilisation du logiciel d'exploitation du système de communication Centaure Systems, la gestion des abonnements de téléphonie mobile auprès d'un opérateur de son choix et la prise en charge des communications téléphoniques, et de la maintenance pour un montant de 1374 euros, par an TTC, sur 6 mois.

**Décision n° 2022-033 du 29/03/2022**

**Acquittée par la Préfecture le 30/03/2022**

► Le Maire est autorisé à intenter toute action en justice et à défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'action visée dans les considérants ci-dessus.

► Le Maire donne tous pouvoirs à Maître BARD, Avocat, 39 avenue Félix Faure 26000 VALENCE ou l'un des membres de la SELARL BARD, pour le représenter à l'audience du 5 mai 2022 devant le tribunal correctionnel de Valence, dans le cadre de l'action en justice ci-dessus visée.

**Décision n° 2022-034 du 31/03/2022**

**Acquittée par la Préfecture le 01/04/2022**

► Le Maire est autorisé à signer le contrat de location pour le matériel de téléphonie sur IP incluant la maintenance, avec la société IPSET, d'une durée de 63 mois ferme renouvelable tacitement pour un montant total de 535€ HT/mensuel soit 642€ TTC/mensuel.

► Les éléments techniques et financiers sont définis dans le contrat.

\*\*\*\*\*

***Ouverture de la séance à 18h35***

***Monsieur Sébastien AMBLARD est désigné secrétaire de séance.***

***Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers Municipaux.***

*Avant de passer au vote du dernier procès-verbal, Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée qu'il va procéder au préalable à une introduction liminaire suite à la Commission des finances qui s'est déroulée le 24 mars dernier.*

***Monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques afférentes au procès-verbal.***

***Monsieur Thierry SANCHEZ a effectivement des remarques en lien avec la Commission des finances et sur ce qui a été évoqué au cours du Débat d'Orientation Budgétaire. Pour plus de pertinence, dit-il, il demande à entendre la déclaration de Monsieur le Maire avant de voter le procès-verbal.***

***Monsieur le Maire répond qu'il y a un ordre à respecter et qu'il faut avant tout voter le procès-verbal.***

***Monsieur Thierry SANCHEZ entend la réponse de Monsieur le Maire et il informe que son équipe s'abstiendra donc de voter.***

***Monsieur le Maire souligne que les propos tenus dans le PV sont à l'identique des propos tenus dans les vidéos Youtube.***

***Monsieur Thierry SANCHEZ précise qu'il n'y a pas de problème sur les propos tenus dans le procès-verbal. L'équipe maintient néanmoins son abstention.***

***Approbation à la majorité du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2022, par 25 Pour et 4 Abstentions.***

*A la suite de ce vote, Monsieur le Maire s'apprête à lire ce qu'il aurait dû lire à la Commission des finances et rappelle que cela aurait dû être un débat pour coconstruire ensemble l'aboutissement du budget. Dans ce cas-là il n'était pas nécessaire, ajoute-t-il, d'envoyer d'éléments budgétaires, d'autant plus que ce n'est pas obligatoire. Il souhaitait construire avec les équipes, il en a d'ailleurs discuté avec Fabien PLANET au téléphone, en fonction des éléments qu'il allait donner, des orientations qui auraient pu être prises.*

**Monsieur le Maire fait lecture de l'annonce qui aurait dû être lue au cours de la commission des finances :**

*« Alors que l'économie française semble reprendre des couleurs, le contexte géopolitique lié à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, couplée à la forte demande de la Chine de l'Inde en matière d'énergie, engendre des hausses pharaoniques sur le prix de l'énergie (électricité, gaz, pétrole) et sur l'inflation en général.*

*Cela impacte les ménages, les entreprises et, bien entendu les collectivités locales jusqu'à Livron.*

*Pour la commune de Livron-sur-Drôme, l'impact de l'évolution du coût de l'Energie est exorbitant avec une évolution globale de + de 100 % des postes affectés à ces dépenses.*

	Budget initial	Budget réactualisé	Evolution	
			En volume	En %
Gaz	124 351,00 €	408 181,00 €	283 830,00 €	228,25%
Electricité	235 469,00 €	443 782,00 €	208 313,00 €	88,47%
Total	359 820,00 €	851 963,00 €	492 143,00 €	136,77%

*Dans ce contexte inflationniste, trois annonces non concertées de l'Etat impactent durement et soudainement les finances des collectivités et leurs équilibres budgétaires.*

*- Première mesure : La revalorisation « automatique » du salaire minimum dans la fonction publique pour le maintenir « au-dessus du smic » – revalorisation qui a déjà été effectuée à deux reprises en un an, en octobre et janvier derniers. Cette hausse sera décidée si le gouvernement constate « une hausse de l'indice des prix à la consommation supérieure à 2% par rapport à la dernière évolution du montant du smic en janvier »*

*- Deuxième mesure, directement liée à la hausse des prix du carburant : l'indemnité kilométrique des agents des trois fonctions publiques qui utilisent leur véhicule pour les besoins du service (par exemple « les aides à domicile ») = revalorisation de 10 %.*

*- Troisième mesure, « pour tenir compte de l'inflation et protéger le pouvoir d'achat des 5,6 millions d'agents publics », le point d'indice sera augmenté « avant l'été » = hypothèse de revalorisation de 4 %.*

*- Quatrième mesure : La revalorisation de la rémunération des agents du SAAD en cours d'année 2022 suite à l'intervention de l'UNCCAS auprès de l'Etat et de la mise en œuvre des mêmes salaires et avantages que dans le privé et l'E.S.S.*

*L'ensemble de ces annonces ne font, à jour, en règle générale, l'objet d'aucunes ou peu de contreparties de l'Etat, que cela soit pour atténuer l'impact du coût de l'énergie sur les budgets des communes, ou pour faire face à la nécessité de préserver le pouvoir d'achat des agents du service public.*

*Enfin, les collectivités, dont les investissements représentent 75 % des commandes du BTP, subissent de plein fouet les évolutions inflationnistes sur les fournitures et matériaux des marchés en cours. C'est dans ce contexte inédit que la commune de Livron-sur-Drôme doit élaborer son budget 2022.*

*Parmi les premiers choix opérés, la poursuite de la stratégie engagée depuis 2020 d'économie sur le fonctionnement de la commune, sans pour autant porter atteinte à la qualité du service public aux Livronnais, a*

*permis, hors augmentation du prix de l'énergie, de diminuer de près de 10 % les dépenses globales de fonctionnement pour 2022 avec un effort important sur le fonctionnement des services.*

*Dans le cadre de leur projet municipal, les élus ont initié dès 2020, un changement de cap très net dans la gestion énergétique de son patrimoine avec :*

- La mise en œuvre de l'éclairage LED dans les bâtiments communaux,*
- La première phase du changement de l'éclairage public LED est en cours et la seconde phase est programmée sur les exercices budgétaires en 2022-2023, pour 206 000 euros pour 2022.*
- Le calorifugeage des conduites de chauffage (plus de 2700 mètres linéaires)*
- Le lancement d'une étude sur la rénovation thermique des bâtiments communaux (livrable en avril-mai 2022).*
- L'ensemble du calibrage des thermostats des bâtiments publics a été revu notamment les week-ends et lorsqu'il n'y a plus personne dans les bâtiments publics), les stades et leurs éclairages sont à l'étude*
- La mise en place de photovoltaïque sur les toits communaux (mairie, gymnase par exemple, ombrières) permettrait d'envisager une autoconsommation des bâtiments concernés (CCVD).*
- Diagnostic en cours et audit du SDED sur les chaudières communales.*

*Les résultats de cette gestion énergétique trouveront un aboutissement financier chiffré à partir de 2023.*

*Côté finances, dans les prochaines semaines, et comme promis aux Livronnais, les emprunts à taux élevés de la commune, auront été renégociés pour des économies importantes (agios et capital), associé à une politique d'achats plus « agressive » à chaque fois que cela sera possible. L'ensemble de ces actions trouvera un aboutissement pour 2023.*

*Coté ressources humaines, la progression des dépenses s'explique en partie, par la contrainte liée à l'effet Glissement Vieillesse Technicité, par la revalorisation envisagée du point d'indice (190 000 €) et les remplacements d'agents en maladie afin d'assurer la continuité du service (75 000 €) et, par des créations de postes rendues nécessaires pour le bon fonctionnement des services dont la santé, l'hygiène et la sécurité au travail (78 000 €) ou les tuilages nécessaires avant des départs en retraite.*

*D'autres augmentations contractuelles se profilent notamment, suite à l'inflation courante du moment, celle de la hausse du coût des repas des cantines pour la collectivité de 6.5 % suite à l'augmentation du coût des matières premières alimentaires et de l'énergie plus la forte pression sur la rémunération des salariés.*

*Les budgets de fonctionnement étant obligatoirement équilibrés, sans recours à l'emprunt, nous constatons un besoin de financement de 217 625 €.*

*Cette situation inédite concerne particulièrement l'ensemble des communes de France de notre strate démographique.*

*Malgré les économies drastiques réalisées, nous sollicitons la Commission des finances pour débattre du sujet et de la manière dont nous allons orienter ce budget en 2022. »*

*A l'issue de cette annonce, Monsieur le Maire informe :*

*« Voici les questions qui devaient lancer la commission finances : je laisse la parole à chaque groupe municipal. Que pensez-vous des propos que je viens de tenir ? Que vous inspire cette situation due, certes, à des événements extérieurs, mais qui impactera directement par contre le budget 2022 ? Comment voyez-vous dans les grandes lignes des décisions à prendre avant de mettre en place les maquettes financières qui seront présentées au budget de la commune ? Quelles sont vos idées et propositions ?*

« La commission finances proposée le 17 mars puis le 24 mars était une réunion débat préalable en vue de préparer les délibérations. Je rappelle que la convocation a été envoyée le 2 mars 2022.

Pour preuve, la convocation de 2021 qui indiquait dans son point 2 :

### **Budget primitif 2021**

Celle du 17/ 24 mars 2022 indiquait toute autre chose, c'est-à-dire :

### **Présentation et débat sur le projet de budget 2022 »**

A l'issue de la déclaration de Monsieur le Maire, **Madame Evelyne BERNARD** souhaite intervenir pour reprendre le procès-verbal qui vient d'être adopté par l'Assemblée. Elle revient sur une question posée par Monsieur Thierry SANCHEZ lors du dernier conseil et qui figure dans le PV adopté ce jour.

Voici ses propos :

« Vous avez demandé si les orientations seraient abordées dans le détail au cours de la commission des finances et s'il était possible de donner des compléments d'information ou apporter des idées au sein du conseil municipal ou exclusivement au sein de cette commission. Propos repris également sur Youtube.

Monsieur le Maire vous a répondu que le but de la commission des finances est d'échanger et de coconstruire. Toutes les remarques et idées seront prises en compte si elles ont un intérêt pour l'amélioration financière de la Commune. Ce budget n'étant volontairement pas finalisé avant le travail de cette commission, il n'a donc pu vous être transmis d'autant que la transmission n'est pas obligatoire. Vous avez préféré boycotter la Commission des finances et par cette absence vous avez refusé de débattre et coconstruire le budget 2022 préférant peut-être rester dans un statut d'opposants. Je vais donc reprendre cette locution proverbiale de Philippe Néricault « la critique est aisée mais l'art est difficile ». Il est en effet plus facile de critiquer ce que font les autres que de faire quelque chose soi-même. »

**Monsieur le Maire** reprend la parole et ajoute qu'il regrette cette affaire, tout comme Madame Evelyne BERNARD, Adjointe aux finances. Toute l'équipe avait travaillé d'un commun accord pour associer les deux autres groupes à ce budget. Il note que cet événement est une première à Livron. Il parle d'un rendez-vous raté.

**Monsieur le Maire** poursuit son intervention :

« Cela prouvait bien notre volonté liminaire de vous associer par l'échange et de faire le tour d'horizon des décisions de l'Etat et de l'influence budgétaire du contexte géopolitique.

De plus tout avait été fait pour vous associer à un débat avec Mme Nieson, présidente du SDED et ses collaborateurs, pour vous expliquer et nous expliquer les raisons des augmentations des coûts de l'énergie et les tendances, puis la méthode choisie par le SDED pour 2023 pour tenter d'atténuer l'impact sur les communes, si cela était possible, le contexte géopolitique étant à ce jour difficilement prévisible.

Dans votre courriel du 24 mars 2022 à 9 h 57 vous nous avez pourtant indiqué, je cite :

« À notre grande surprise, nous n'avons toujours pas reçu les documents financiers préparatoires comme cela est de tradition. Dans ces conditions, il ne nous est pas possible de préparer sérieusement cette commission préalable au vote du budget. C'est pourquoi, après avoir échangé avec le groupe d'opposition "Ensemble Rassemblons Livron", nous vous demandons le report de cette commission d'une semaine (et donc du CM), l'envoi sans délai des documents financiers et ce afin que nous ayons le temps nécessaire pour analyser les chiffres et poser nos questions de façons éclairées.

Ce en quoi, je vous ai répondu à 10 h 44 : Cette réunion de ce soir est une réunion préalable de travail pour présenter notamment le sujet de l'augmentation des coûts pharaoniques de l'électricité, du gaz. Mme Nathalie

*Nieson, présidente du SDED, M. Blanchard, directeur du SDED, et Mme Defrance, chef de cabinet de cabinet du SDED seront là pour éclairer les élus sur ces points. Ensuite, quelques grandes lignes vous seront présentées dont les décisions très récentes de l'Etat qui nécessitent un débat préalable entre nous qui aurait dû se passer la semaine dernière mais mon absence due au Covid a changé la donne. A l'issue de cette réunion et de notre débat, les documents budgétaires seront finalisés et expédiés vendredi suite à nos échanges. Le but est de vous associer à la finalisation des documents de la préparation budgétaire au lieu de vous envoyer des documents prêts et décidés à l'avance. Je pense que cela reste totalement honorable. Cette réunion est donc nécessaire pour éclairer les élus. Elle se déroulera donc comme prévu.*

*Vous m'indiquez pourtant, je cite votre réponse :*

*Merci pour votre réponse rapide qui nous interpelle car si nous comparons la convocation de 2021, hormis l'intervention de Mme Nieson, les libellés sont identiques. Seules les informations financières manquent cette année, ce qui est loin d'être anecdotique. Si la réunion de ce soir est une réunion préalable de travail pour présenter notamment le sujet de l'augmentation des coûts pharaoniques de l'électricité, du gaz et les dernières décisions de l'Etat, très bien. ...*

*Tout est cohérent avec les propos que j'ai tenus lors du conseil municipal de février, que je cite à nouveau, et en réponse à la question de M. Thierry Sanchez :*

*« ... Monsieur Thierry SANCHEZ demande si les orientations seront abordées dans le détail au cours de la Commission des Finances et si ce sera possible de donner des compléments d'informations ou apporter des idées au sein du Conseil Municipal ou exclusivement au sein de cette commission.*

*Monsieur le Maire rappelle que le but de la Commission des Finances est d'échanger et de coconstruire. Il souligne qu'au préalable la Commune travaille sur les économies pour arriver avec un « budget solide ». Toutes les remarques et idées seront prises en compte si elles ont un intérêt pour l'amélioration financière de la Commune. Monsieur le Maire informe de la présence de Madame Nathalie NIESON, Présidente du SDED, ou de l'un de ses représentants, le 17 mars à la Commission des Finances pour faire une information sur la situation générale de l'énergie et de son évolution. »*

*Vous venez, de plus, d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal qui, mot pour mot, indiquait cela. Ce qui est contradictoire avec la position de non-participation que vous avez prise.*

*De plus, depuis l'envoi de la convocation à la commission finances, rien ne vous empêchait de nous appeler pour nous demander s'il y avait ou pas des pièces à recevoir, si cela avait été un oubli ou pas... c'est très simple, ce qui n'est absolument pas une obligation et, de plus, n'est bien souvent absolument pas fait dans de nombreuses commissions finances de France et de Navarre. Vous auriez même pu téléphoner à notre direction, ou moi-même, ou l'un de mes équipiers adjoints, pour avoir des éclaircissements, d'autant plus que cette équipe est présente dans la commune au quotidien et dans tous les événements et est facilement joignable.*

*Je me pose aujourd'hui la question de savoir, dans la mesure où tout est fait pour vous associer régulièrement (cantines, subventions aux associations, première réunion trimestrielle sur les sujets importants à venir dans la commune, etc...) si votre volontaire positionnement en tant qu'opposition, terme opposition que je réfute pour les Livronnais, vous empêche, dans le cadre d'un budget, de participer activement pour ne pas devoir voter les budgets en commun accord avec l'équipe municipale et tenter de garder une différence ? Nous nous posons volontairement cette question et il n'y a bien entendu rien de personnel et ce n'est qu'une question. Si tel est le cas, ne perdons plus notre temps. Si tel ne l'est pas, alors une bonne fois pour toute, ne tergiversons pas et engageons-nous pour le sens de l'intérêt général dans la concertation sincère, des échanges sincères puisque la seule voie sincère est le sens de l'intérêt général, l'intérêt des Livronnais et de notre territoire communautaire. J'attends votre engagement. »*

Pour clore cette allocution, **Monsieur le Maire** fait savoir qu'il déplore cette situation et émet le souhait que cela ne se reproduise plus ; que le débat soit constructif l'an prochain, sachant que son équipe et lui-même, travailleront sur le même schéma que cette année.

### **La parole est donnée à l'Assemblée :**

**Monsieur Dan VILLIOT** remercie tout d'abord Monsieur le Maire d'avoir évoqué cette affaire car il avait lui-même l'intention d'en parler au cours de la séance. Il indique qu'un choix a été fait mais tient à préciser en premier lieu avoir fait un second mail à Monsieur le Maire pour savoir s'il y aurait une seconde commission des finances pour évoquer le budget et a entendu Monsieur le Maire, lors de son allocution, dire qu'elle était prévue. Son mail, dit-il est resté sans réponse.

**Monsieur le Maire** a effectivement déjà répondu à cette question mais souligne qu'il ne souhaitait pas débattre de ce sujet sans en avoir parlé au cours de la commission avec les équipes. Le schéma était le suivant : une discussion puis un débat. À l'issue une autre commission aurait pu se tenir avec comme date éventuelle le jeudi 28 mars.

**Monsieur Dan VILLIOT** insiste sur le fait que son mail est resté sans réponse quant à la question « est-ce que cette commission est préalable à une suivante ? » Monsieur Dan VILLIOT dit que si Monsieur le Maire avait répondu au second mail, notant qu'il y aurait une autre commission des finances la semaine suivante où il aurait été présenté le budget, ils seraient bien entendu venus aux deux commissions, ajoute-t-il.

**Monsieur Dan VILLIOT** met en lumière la raison pour laquelle ils ne sont pas venus.

« Il faut se rendre compte que l'on parle de budget et effectivement il y a peut-être une erreur de compréhension mais personnellement, j'avais compris qu'il y avait cette commission finances, que l'on parlerait budget, que l'on découvrirait les budgets avec la convocation du conseil municipal. Ce à quoi, quand vous m'avez fait votre première réponse, je vous ai refait un mail pour vous demander si une autre commission finances était prévue. Vous n'avez pas donné suite. Vous n'avez pas répondu ».

**Monsieur le Maire** répond avoir répondu en précisant l'horaire à savoir 10h44.

**Madame Emmanuelle GIELLY** conteste les propos de Monsieur le Maire, car dit-elle, «la réponse a été apportée pour le premier mail et non pour le deuxième ».

**Monsieur Dan VILLIOT** rétorque que la réponse a effectivement été apportée au premier mail mais pas au second.

**Monsieur le Maire** fait remarquer avoir répondu que la commission prévue le soir-même aurait bien lieu.

**Monsieur Dan VILLIOT** n'est pas d'accord sur la réponse apportée et maintient son propos, reprochant à Monsieur le Maire de ne pas avoir répondu au second mail. Il insiste en soulignant qu'ils seraient venus à la commission.

**Monsieur le Maire** s'étonne de ce deuxième mail mais ne le nie pas, dit-il. Il semble qu'il y ait un malentendu.

**Monsieur le Maire** fait valoir que cette démarche était une démarche saine et qu'il serait bien de se faire confiance. Il poursuit en déclarant qu'il tient à laisser la parole à tout le monde et avoir un état d'esprit irréprochable. Il fait remarquer que les débats lors des séances du Conseil sont sereins, il souhaite que cela perdure.

**Monsieur Dan VILLIOT** rétorque que ce n'est pas une question de confiance. Il convient que l'on peut débattre de tout et avoir des désaccords tout en restant respectueux les uns des autres. Il ajoute que visiblement il y a eu une mésentente et qu'ils n'avaient pas compris. D'où la raison du second mail. « on aurait eu une réponse positive au second mail, on était là à 18h30 et on participait à la commission. Cela nous a paru totalement inacceptable de venir à une commission finances où on allait parler des budgets sans savoir qu'il allait y en avoir une deuxième. On n'avait pas cette information là sans aucun document budgétaire. Je veux bien participer avec vous et je veux bien débattre de tout pour trouver les

meilleures solutions pour Livron et pour les Livronnais. Mais il nous faut une base de travail. Ce n'est pas à nous de venir faire votre budget. »

**Monsieur le Maire** intervient : « Non vous n'alliez pas faire le budget ». Il rappelle, comme il l'a dit auparavant, qu'il aurait été présenté les difficultés rencontrées. Un débat aurait eu lieu et à la suite de cela l'équipe aurait fixé les orientations budgétaires.

**Monsieur Dan VILLIOT** reconnaît qu'il y a bien eu une incompréhension. Il reparle une nouvelle fois du second mail qu'il a fait, demandant à Monsieur le Maire si une seconde commission était prévue.

**Monsieur Jean-François FAURE** souhaite intervenir car il ne comprend pas cette demande de deuxième séance et surtout son intérêt.

**Madame Emmanuelle GIELLY** intervient pour dire que le problème n'est pas là. Et elle précise que rien n'empêche d'envoyer les documents au préalable afin de s'en imprégner. « On ne construit pas le budget d'une commune en une heure de temps et on a le droit de s'imprégner des chiffres avant ».

**Monsieur le Maire** entend le mécontentement de Madame GIELLY, mais il souligne que l'équipe n'a volontairement pas fait les maquettes pour avoir ce débat avant. À l'issue de ce débat qu'il aurait dû y avoir, chaque équipe aurait pu apporter ses propositions.

**Monsieur Thierry SANCHEZ** entend les explications apportées par Monsieur le Maire et son équipe mais souhaite mettre en lumière l'importance des raisons qui ont motivé la réflexion de son groupe. Suite au discours qu'il vient d'entendre, il fait remarquer se sentir avec ses collègues, « limite grondés, infantilisés » d'avoir fait sécession à cette réunion. Il ajoute que le fait d'avoir cité son propos, est pour lui maladroit et c'est le dénaturer de son sens. Monsieur SANCHEZ a par conséquent, besoin de reconfirmer ce qu'il a dit car ça lui semble nécessaire.

Voici son allocution :

« Lorsque l'on a assisté à la remise du rapport d'orientation budgétaire, on a été inquiet car en observant ce rapport et dans le cadre du débat, vous nous avez fait une présentation similaire et assez longue avec une présentation nationale avec le cabinet Stratorial, la présentation de la situation de Livron, et après, quelques lignes systématisées sur les orientations que vous voulez mener. Ça nous a paru très clairement très succinct. C'est pour cela que je vous ai posé cette question. Quand va-t-on être dans un vrai débat d'orientation budgétaire ? Pour nous il n'y a pas eu de débat. Je vous ai posé la question par ce qu'on s'est dit – puisqu'il n'a pas eu lieu et dans une bonne dynamique de confiance, je vous rappelle quand même et vous pouvez le vérifier, il y a un certain nombre de délibérations qui ont été votées avec notre soutien. On sait faire la part des choses, et on l'a toujours fait. Vous ne pouvez pas dire que nous sommes dans une opposition caractérisée. Ce n'est pas vrai. Alors pourquoi à un moment donné on se pose des questions ? Vous avez bien noté que toutes les interventions que j'ai pu faire n'étaient pas organisées mais pour savoir si l'on va avoir un vrai débat et à quel moment. Lorsqu'on se retrouve à la commission des finances, qu'elle soit décalée ou pas, on aurait pensé avoir quelques éléments complémentaires pour les travailler et pour vous apporter aussi notre contribution, pour nourrir, enrichir ce que vous pouvez proposer. On ne part pas du postulat que ce que vous proposez c'est forcément quelque chose de pas bien, ce n'est pas ce qu'on dit. Mais pour enrichir les choses, il faut que l'on ait de la matière. Quand on voit qu'une grande partie de cette commission finances traite en partie de la présentation sur l'augmentation du coût de l'énergie, on pense que l'on va se retrouver à nous expliquer que l'énergie augmente. Excusez-moi, mais tous les jours dans la presse, dans les journaux, dans la rue, tout le monde l'apprend. Soit on est aveugle et sourd, et ceux qui le sont, ce sont des gens que l'on respecte, mais pour autant, l'information, on l'a. Qu'est-ce qu'on va faire pendant 1h30, pour nous expliquer ce que l'on sait déjà. Moi je n'y vois pas d'intérêt. Nous on se dit que l'on a besoin des informations pour travailler avec vous. On vous l'a déjà dit que l'on voulait travailler avec vous, pas dans une démarche d'opposition, pas dans une démarche de minorité mais comme des citoyens qui ont été à un moment donné désignés. Nous sommes quatre, à pouvoir nous exprimer, au nom d'un groupe. On essaie d'apporter notre contribution. Pas plus, pas moins.

On se retrouve dans cette démarche et vous avez raison de lister les éléments, nous avons un premier mail avec une réponse que vous nous donnez. Cette réponse n'était pas satisfaisante pour nous parce qu'elle ne répondait pas et on s'est dit, alors qu'on part d'un bon sentiment, d'une démarche explicitée, que l'on pense être vraie, on n'a pas les

éléments pour travailler correctement, que l'on ne va pas pouvoir être dans une commission qui servirait à quelque chose, voir pire, on se dit que l'on va être pris en otage d'une discussion ; on n'apportera rien. Pour nous c'est un problème. »

Suite à l'élocution de Monsieur SANCHEZ, **Monsieur le Maire** reprend la parole pour souligner une nouvelle fois, que si les équipes ont des doutes (sur les éléments apportés avec la convocation par exemple) ils peuvent contacter Monsieur le Directeur général des services qui saura leur apporter des explications quant à la démarche de l'équipe municipale.

Après ce long débat, **Madame Emmanuelle GIELLY** relance une nouvelle fois le sujet à savoir qu'il aurait été plus simple d'envoyer directement les documents.

**Monsieur Philippe CHAVE** répond qu'ils ne les avaient pas ces documents puisque les maquettes n'étaient pas faites. Cela aurait été vu avec les deux autres équipes.

**Monsieur le Maire**, ne voyant pas arriver les deux équipes, le soir à la commission, il a appelé Fabien PLANET pour rappeler qu'un débat commun sur le sujet était bien prévu. Il a remercié de transmettre l'information également à Monsieur SANCHEZ et son équipe.

**Monsieur Fabien PLANET** répond que leur choix était déjà pris à 18h00.

**Monsieur le Maire** explique à nouveau, qu'il a appelé Fabien PLANET, ne voyant arriver personne à la commission.

**Monsieur Christian CHABERT** ne comprend pas ces interventions et attire l'attention sur le fait que les équipes, qui ont reçu une invitation au préalable pour la commission des finances, ont attendu le matin même de la commission, pour prévenir des documents manquants. C'est un coup de chance que Monsieur le Maire ait vu le message ce même jour. Il fait remarquer que les équipes auraient dû se rendre compte avant, de ce qu'ils disent être un manquement à la convocation, sachant que celle-ci a été envoyée quelque temps avant. Il ajoute que si les équipes avaient appelé quelques jours avant, une solution aurait été trouvée.

**Monsieur Thierry SANCHEZ** précise qu'il voulait expliquer quel était le but de leur action.

« Sur la méthode, dit-il, peut-être faudrait-il retravailler ensemble les us et coutumes afin de pouvoir communiquer indépendamment le jour même. Jusqu'au dernier moment, on a laissé le bénéfice du doute de se dire qu'on aurait malgré tout, pu avoir une information qui serait exploitable. »

**Monsieur le Maire** répond que c'était prêt.

**Madame Emmanuelle GIELLY** rebondit sur les propos de Monsieur le Maire et lui demande si c'était prêt ou pas.

**Monsieur le Maire** : « le diaporama était prêt. »

Il apporte la précision que ce diaporama a été finalisé la veille de la commission et que ce n'est qu'un outil de travail permettant de structurer la commission.

Malgré cet éclaircissement, le débat perdure sur l'envoi des documents.

**Monsieur Thierry SANCHEZ** fait apparaître que s'il y a un dysfonctionnement, c'est que tous n'ont pas su se parler correctement et que par ailleurs la vérité n'est pas toujours que d'un seul côté. Il explique pourquoi son équipe n'a pas voté le compte-rendu. Il reparle du fait qu'ils ont pensé que le débat n'aurait pas lieu à la commission des finances parce qu'ils n'avaient pas les éléments pour pouvoir statuer. De préciser « On connaît le fonctionnement qui ne changera pas et à l'avenir on pourra travailler ensemble et apporter notre contribution réciproque ».

**Monsieur Dan VILLIOT** précise ce qu'il a compris sur la manière de fonctionner et à un échange avec Monsieur le Maire en stipulant que les documents auraient pu être présentés, même la veille pour le lendemain comme cela est déjà arrivé,

notamment pour le CA du CCAS. Il ajoute qu'il n'avait pas compris qu'il y aurait une seconde commission des finances d'autant plus qu'il avait fait un autre mail resté sans réponse, demandant si une autre commission était prévue. Il a bien compris que la prochaine fois, en cas de doute, il contactera le Directeur Général des services. Il répète ce que sera le mode de fonctionnement, à savoir un premier débat à la commission suivi d'une autre commission des finances ou le budget sera validé.

**Monsieur le Maire** acquiesce en disant qu'ils travailleront avec la maquette des budgets réalisés. Ce sera une nouvelle manière de travailler et qui permettra de mieux échanger.

**Monsieur Dan VILLIOT** dit que tant qu'il n'y a pas eu de vote, il est toujours possible d'en débattre. Donc, dit-il, « vous auriez pu faire un budget, nous l'envoyer, on l'examinait et on en débattait. »

**Monsieur Duilio NOVARO** prend la parole et montre son étonnement concernant ce débat et le fait que l'une des équipes se soit abstenue de voter le procès-verbal. Peut-être une erreur a-t-elle été faite mais il ne le pense pas, dit-il. Il explique son point de vue en faisant un focus sur la main tendue à l'opposition en début de mandat. Certains étaient partant pour travailler ensemble, d'autres non, se maintenant dans leur rôle d'opposants. Il trouve cela dommage car pour les Livronnais ce serait mieux de travailler main dans la main. Il témoigne de son attachement à la Commune de Livron, précise qu'il travaille pour les livronnais alors qu'il a le sentiment que certains ne travaillent pas pour les Livronnais mais contre eux.

Il demande si au cours des mandats précédents, toutes les équipes se rencontraient pour faire le budget.

**Madame Emmanuelle GIELLY** répond qu'il y avait bien entendu une commission des finances et que les documents étaient envoyés à l'avance.

**Monsieur Dan VILLIOT** répond sur la réflexion engagée par Monsieur NOVARRO, insiste sur le droit d'avoir des points de vue divergents et revient sur le travail collaboratif de son groupe dans un climat serein et apaisé. Il cite des exemples notamment il y a quelque temps, une rencontre sereine et respectueuse avec Monsieur le Maire et Madame MANTONNIER. Il précise à nouveau que s'ils avaient eu les documents, ils seraient venus à la commission et auraient travaillé avec l'équipe en place, pour les Livronnais. Enfin, il dit ne pas se considérer comme un opposant, et il apporte des précisions sur la sémantique de l'opposition et de la minorité. Il y a eu une incompréhension, un mail resté sans réponse, on sait quel sera le déroulé l'année prochaine.

**Monsieur Duilio NOVARO** évoque les courriers de l'opposition plutôt blessants, qu'il peut lire dans la presse. Puis il termine en remerciant l'Assemblée de lui avoir apporté des réponses mais aussi de l'avoir écouté.

Ce débat se termine et **Monsieur le Maire** va passer à l'ordre du jour. Pour suivre les budgets, un Powerpoint est diffusé à l'écran.

## **1 - Compte de Gestion 2021 Budget principal Ville**

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, rapporte qu'elle a procédé à l'examen du compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à recouvrer, et qu'elle s'est assurée que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Elle indique en conclusion que les résultats et écritures du Compte de Gestion de Madame la Comptable du Trésor sont en tous points conformes à ceux du Compte Administratif présenté par le Maire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :**

1°) **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne le Budget principal de la Ville,

3°) **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

4°) **VU** la délibération du 29 mars 2021 approuvant les comptes administratifs 2020 et décidant l'affectation des résultats,

- **DÉCLARE** le compte de gestion du Budget principal de la Ville dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

## **2 - Compte Administratif 2021 Budget principal Ville**

**Madame Evelyne BERNARD** procède à une analyse détaillée de la délibération.

Le Conseil Municipal réuni **sous la présidence de Madame Evelyne BERNARD, Troisième Adjointe**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Francis FAYARD, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lesquels peuvent se résumer ainsi :

<b>CA 2021 - BUDGET COMMUNAL</b>				
<b>LIBELLE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2020		813 556,23 €	424 147,33 €	
Opérations de l'exercice 2021	8 038 935,99 €	8 355 485,74 €	3 677 866,40 €	3 356 740,48 €
<b>Totaux</b>	<b>8 038 935,99 €</b>	<b>9 169 041,97 €</b>	<b>4 102 013,73 €</b>	<b>3 356 740,48 €</b>
Restes à réaliser			891 754,10 €	1 094 656,47 €
<b>Totaux cumulés</b>	<b>8 038 935,99 €</b>	<b>9 169 041,97 €</b>	<b>4 993 767,83 €</b>	<b>4 451 396,95 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>1 130 105,98 €</b>	<b>542 370,88 €</b>	

**Le Conseil décide d'affecter** le résultat de la section de fonctionnement, qui s'élève à 1 130 105.88 €, comme suit :

- Soit 542 370.88 € au compte R1068 de la section d'investissement
- Soit 587 735.00 € compte R002 de la section de fonctionnement

**EN CONSÉQUENCE, considérant ces résultats, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal par 23 Pour et 5 Abstentions :**

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2021 du Budget principal de la Ville et valide ces affectations,

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **3 - Vote des taux des impôts locaux 2022**

*Monsieur le Maire* ayant déjà évoqué le contexte général, il rappelle brièvement la hausse de l'énergie, l'inflation, la hausse des coûts des fournitures pour l'achat des repas dans les cantines (+ 6,5 %), la hausse du prix de l'essence, etc...Le contexte n'est pas simple. Concernant le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, il restera stable (56,83 %), concernant le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, il y aura une augmentation de + 1.75 point, pour permettre de rattraper 213 000 € de décalage dans les ressources de la Commune, rappelant qu'un budget de fonctionnement ne peut pas être en déséquilibre.

*Monsieur Fabien PLANET* a bien compris la complexité pour monter un budget mais ne comprend pas l'augmentation de la base cadastrale de 3,4 %.

*Monsieur le Maire* répond que les 3,4 % d'augmentation représentent 120 000 € de recettes fiscales. Ce n'était pas suffisant, même pour couvrir l'augmentation des salaires de la fonction publique. Il en profite pour dire qu'il en a discuté avec Monsieur le Ministre Dussopt, au cours d'une réunion de campagne électorale qui a eu lieu il y a quelques jours dans la salle Signoret. Cela aura permis à Monsieur le Maire de discuter de 3 sujets, notamment les déserts médicaux, l'énergie et comment compenser l'inflation sur les communes car il n'y a pas que Livron qui subit cette inflation.

*Monsieur le Maire* ajoute qu'ils ont souhaité faire un acte de gestion pour compenser ce manque à gagner dû à toutes ces augmentations et préserver une capacité d'investissement.

*Monsieur Laurent MANTONNIER* intervient pour préciser que les communes de moins de 2 000 habitants qui font partie du SDED, paient l'augmentation à l'identique.

*Monsieur Dan VILLIOT* entend que les bases augmentent de 3,4 %. Pour Livron cela équivaut à une augmentation de 5,27 % sur la part communale. Monsieur VILLIOT fait remarquer sa surprise quant à ce choix car les Livronnais subissent aussi l'inflation, les hausses des prix des carburants, des énergies. « Vous avez fait le choix de leur faire subir une augmentation supplémentaire, j'entends vos arguments, je vais finir les miens ».

Il expose les solutions qui auraient pu être apportées, à savoir une réduction des investissements pour cette année et attendre 2023 de voir l'évolution qu'il pouvait y avoir sur les coûts des énergies, et une suppression de l'autofinancement prévisionnel de 217 000 €.

*Monsieur le Maire* répond à Monsieur VILLIOT. Il souligne que cela a été un choix de réduire les investissements d'un peu plus d'1 Millions d'euros. Un travail est en cours avec différentes banques pour pallier cette hausse, notamment la Banque des Territoires qui va peut-être soutenir la Commune en proposant des taux très bas (emprunts de la déviation). Il faut savoir qu'il y a des charges incompressibles. Il faut continuer à investir sur la commune avec les économies d'énergie (deuxième phase des luminaires). Il note qu'un gros effort est à faire concernant l'état des routes.

*Monsieur le Maire* rappelle une légère augmentation de la masse salariale notamment due à la commune. Cela a été évoqué en comité technique. Cela a trait à :

- tout ce qui est hygiène, santé et sécurité au travail avec dans l'avenir la création d'un poste,
- le remplacement de personnes malades, pour assurer la continuité du service public,
- le tuilage avec le futur directeur des services techniques, nécessaire durant quelques mois et qui ajoute un surcoût à la masse salariale.

Tout cela se répartira en partie l'an prochain. Il redit que l'investissement a été baissé d'un peu plus d'1 Million d'euros.

**Monsieur Dan VILLIOT** entend l'explication de Monsieur le Maire concernant l'investissement mais n'a pas la réponse à sa question quant aux 500 000 € versés sur la cession de fonctionnement. Les sommes évoquées par Monsieur le Maire semblent en de ça des 500 000 €. Il comprend que les problèmes interne à la mairie impactent inévitablement le budget communal et rappellent l'excédent l'an dernier de plus d'un million d'euros.  
« Pourquoi imposer cette hausse aux Livronnais sachant qu'il y a encore de l'argent à Livron ? »

**Monsieur le Maire** répond que si l'on n'injecte pas ces 500 000 € dans le budget fonctionnement, alors ce ne sera plus 1.75 point d'impôt qu'il faudra injecter.

**Madame Evelyne BERNARD** répond que cela finance aussi les investissements.  
Malgré ces 587 735.00 € qui ont été réinjectés en fonctionnement, ça ne couvre pas l'augmentation des charges, des salaires et de l'énergie. Ce n'est pas suffisant. Elle ajoute : « Si vous étiez venus à la commission des finances, vous auriez vu qu'il manquait plus de 200 000 € sur le budget pour pouvoir le boucler en prenant en compte ces 500 000 € injectés en fonctionnement. Alors où les trouver ? On ne peut pas baisser les salaires. On veut aussi garder une qualité de service public. »

**Monsieur Dan VILLIOT** entend mais dit que certains investissements auraient pu être repoussés sur 2023 à hauteur de 200 000 € par exemple.

**Monsieur le Maire** répond que cela a été fait puisque 1 Million d'euros d'investissement ont été déportés. Il indique que 3 arbitrages ont eu lieu avec l'équipe pour trouver un consensus. On a arbitré 1 Million d'euro de baisse d'investissement.  
Cela se pratique dans toutes les communes.

**Monsieur le Maire** fait remarquer qu'il y aurait une autre possibilité à savoir tout mettre sur le fonctionnement et donc aucun investissement.

**Monsieur Dan VILLIOT** répond qu'il ne faut pas exagérer, entre tout ou rien. « Peut-être qu'un effort supplémentaire de solidarité vis-à-vis des Livronnais aurait permis de ne pas augmenter les impôts cette année. »

**Monsieur le Maire** comprend mais répond que si cela n'est pas fait cette année, il faudra dans tous les cas le faire l'année prochaine. « L'avoir fait cette année aura permis de créer une dynamique, notamment sur le budget 2023-2024 et 2025. »

La décision a été difficile mais c'est un acte de gestion pour les 3 ou 4 années à venir, ceci avec comme objectif que les futures équipes municipales ne se trouvent pas en difficulté ; il faut arriver à un taux d'épargne entre 10 et 15 %.

**Monsieur le Maire** assume cette orientation et répète que pour pouvoir rembourser les emprunts plus vite, il faut un taux d'épargne beaucoup plus important. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il remarque que depuis 2014, la commune connaît une tendance baissière, pour partie due aux baisses de certaines dotations et aides de l'Etat. Cette analyse fait suite à un travail élaboré avec l'aide de Monsieur le Directeur Général des services. De 2014 à 2020, c'est plus de 500 000 €. L'objectif étant de faire une projection et permettre à la Commune de continuer à investir notamment sur les économies d'énergie.

**Monsieur Thierry SANCHEZ** regrette ne pas avoir été présent à la commission des finances. Mais le débat s'est déjà tenu à ce sujet. La remarque sera la même pour chaque partie attenante au budget.  
« De fait, on aurait pu essayer de porter des arguments ensemble, pour trouver des solutions ensemble. La critique est facile surtout si elle est constructive. On va essayer d'être constructifs. »

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'État. En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département (15,51%) a été transféré à la commune.

Par conséquent, la commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Dans un contexte inflationniste (+ 4 %), de hausse exorbitante du coût de l'énergie (492 000 €, soit + 136.70 %) et de mesures annoncées de l'Etat pour maintenir le pouvoir d'achat, et malgré des efforts conséquents consentis sur les dépenses de fonctionnement, il est nécessaire d'ajuster les taux d'imposition des taxes directes locales afin d'équilibrer le budget de l'exercice l'année 2022 comme suit :

- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 56.83 % (identique par rapport à 2021)
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34.97 % (+ 1.75 point par rapport à 2021)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 20 Pour, 5 Contre et 4 Abstentions :**

- **VOTE** les taux des impôts locaux de l'année 2022 de la manière suivante :

Taxe Foncière bâti :	34.97 %
Taxe Foncière non bâti :	56.83 %

*A l'issue de cette délibération, Monsieur le Maire demande à **Monsieur Christian CHABERT** de faire une synthèse du dossier énergie, présenté par Madame NIESON, Présidente du SDED et discuté lors de la commission finances. Les échanges suite à la présentation de Monsieur CHABERT ainsi que le Powerpoint sont consultables sur le support numérique ci-contre :*

[https://www.youtube.com/watch?v=4-R17gBt\\_x8](https://www.youtube.com/watch?v=4-R17gBt_x8)

#### **4 - Budget Primitif 2022 Budget principal Ville**

**Madame Evelyne BERNARD** procède à une analyse détaillée du budget primitif pour le budget de la Ville.

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, présente le projet du Budget principal de la Ville pour l'exercice 2022, pour les montants totaux suivants :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Comptes	Désignation	Montant	Comptes	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	2 564 509,70 €	013	Atténuation de charges = MAD CCAS/SAD ( 174 368 €) + remboursement des IJ	198 303,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 995 000,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes dont : - Vente repas de la cantine = 245 000 € - Frais de garde peri/ALSH = 184 800 €	564 250,00 €
014	Atténuations de produits dont Fonds de péréquation intercommunal (FPIC) = 45 000 € + compensation TA aménagement	55 699,00 €	73	Impôts et taxes dont : - TFB et TFNB = 4 710 230 € - AC = 795 115 € - Taxe additionnelle aux droits de mutation = 310 000 € - Taxe consommation finale électricité = 187 000 €	6 156 257,00 €
65	Autres charges de gestion courante dont - Contribution au SDIS= 196 922 € - Subventions au CCAS = 175 000 € - Subventions aux associations = 150 000 € - Indemnités aux élus = 108 000 € - Autres contribution ( SIEA, OGEC) = 137 619 €	872 786,00 €	74	Dotations, subventions et participations dont : - DSR = 595 285 € - DGF = 480 000 € - Compensation exonération TF = 120 000 € - Dotation nationale de péréquation = 112 991 €	1 468 749,00 €
66	Charges financières = intérêts des emprunts	178 967,42 €	75	Autres produits de gestion courante= loyers et récupération de charges	119 902,00 €
67	Charges exceptionnelles dont 1 000 € titres annulés	8 300,00 €	76	Produits financiers	800,00 €
			77	Produits exceptionnels = remboursement d'assurances	19 300,00 €
			78	Reprise sur provisions (semi budgétaires)	731,00 €
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>8 675 262,12 €</b>		<b>Recettes réelles</b>	<b>8 528 292,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement	0,00 €	002	Résultat de fonctionnement	587 735,00 €
023	Virement à la section d'investissement= Autofinancement des investissement	217 271,55 €	042	Opération d'ordre entre sections	2 226,37 €
042	Opération d'ordre entre sections = dotation aux amortissements	225 719,70 €	776	Différence sur réalisations	0,00 €
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>442 991,25 €</b>		<b>Recettes d'ordre</b>	<b>589 961,37 €</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 118 253,37 €</b>		<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>9 118 253,37 €</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Comptes	Désignation	Montant	Comptes	Désignation	Montant
020	Dépenses imprévues	0,00 €	024	Produit de cessions dont RAR 260 000 €	389 500,00 €
16	Emprunts dont opération tirage sur ligne de trésorerie = 1 036 520 €	1 783 644,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves dont - Excédent d'investissement = 542 370,88 € - FCTVA = 455 040 € - Taxe d'aménagement = 100 000 €	1 097 410,88 €
20	Immobilisations incorporelles = frais d'étude	167 224,49 €	13	Subventions d'investissement dont - RAR = 795197,67 €	832 803,67 €
204	Subventions d'équipement versées	129 123,54 €	16	Emprunts prévisionnels dont : - dont opération tirage sur ligne de trésorerie =1 036 520 € - dont emprunt nouveau = 800 000 €	1 836 520,00 €
21	Immobilisations corporelles= Acquisition de biens mobiliers et immobiliers	1 151 842,28 €	204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
23	Immobilisations en cours=Travaux	735 524,38 €	27	Autres immobilisations financières	21 287,81 €
27	Autres immobilisations financières	18 987,81 €			
45	Opération pour compte de tiers	129 028,66 €	45	Opération pour compte de tiers	39 458,80 €
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>4 115 375,16 €</b>		<b>Recettes réelles</b>	<b>4 216 981,16 €</b>
001	Résultat d'investissement déficit	542 370,88 €	001	Résultat d'investissement Excédent	0,00 €
			021	Virement de la section de fonctionnement=Autofinancement des investissement	217 271,55 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 226,37 €	040	Opérations d'ordre entre sections= Amortissement des biens	225 719,70 €
041	Opérations patrimoniales	4 000,00 €	041	Opérations patrimoniales	4 000,00 €
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>548 597,25 €</b>		<b>Recettes d'ordre</b>	<b>446 991,25 €</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>4 663 972,41 €</b>		<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>4 663 972,41 €</b>

**Monsieur le Maire** souhaite intervenir au sujet de l'emprunt qui est de 800 000 €. Il informe que la Communauté de Communes va prendre l'emprunt de notre collectivité pour mettre la maison Pignal à zéro, dans le cadre de sa compétence. On rembourse 680 000 € ; on emprunte 800 000 €. Mais la CCVD nous reprend 421 000 €. Ce qui fait que cette année nous aurons un emprunt inférieur à 400 000 €, ce qui nous permet de continuer à apurer la dette communale par habitant.

D'autre part, **Monsieur le Maire** explique ce que sont les restes à réaliser et précise que ce sont des choses qui datent de l'ancien mandat. Une partie a été soldée.

Il parle d'une année de transition avec la finalisation de l'étude sur la mobilité notamment. Pour protéger les finances de la Commune, il faut impérativement éviter un déficit d'investissement trop important.

**Monsieur Fabien PLANET** demande à quoi correspond le montant de 98 471,54 € - étude urbanisme et schéma directeur ?

**Monsieur le Maire** : « Cela correspond essentiellement à la fin du PLU, mais aussi au Schéma Directeur de l'eau et de l'assainissement ».

**Monsieur Fabien PLANET** : « et concernant le matériel informatique ? »

**Monsieur le Maire** parle d'un gros travail effectué entre autres pour les écoles, du renouvellement du matériel et notamment d'ordinateurs protégés et maîtrisés fournis par la Commune, susceptibles d'être utilisés par les salariés dans le cadre du télétravail. Un débat sur le nombre de jours de télétravail autorisés devrait d'ailleurs, avoir lieu prochainement lors du comité technique.

**Monsieur Thierry SANCHEZ** s'interroge sur le volume de personnes qui télétravaillent. Il serait intéressant d'avoir un chiffre pour faire un bilan et voir l'impact. Est-ce que c'est l'après confinement qui fait que le télétravail perdure dans le temps ?

**Monsieur le Maire** ne souhaite pas apporter de réponse dans l'immédiat s'agissant d'un dialogue interne avec les salariés de la Commune et que cela fera partie d'un débat au comité technique.

**Monsieur Alain COURTHIAL** demande à quoi correspondent les termes suivants : la modernisation du réseau de diffusion.

**Monsieur le Maire** répond que cela correspond aux vidéoprojecteurs qui sont dans l'ensemble des salles communales qui n'étaient plus en état, datant depuis plus de 10 ans et qui nécessitaient d'être renouvelés. On remet à jour l'ensemble des salles communales en matière de son, de vidéo-projection....

**Madame Evelyne BERNARD** ajoute qu'il y a aussi tout le matériel pour la captation du conseil municipal pour moderniser la retransmission en direct. Actuellement ce sont des élus qui prêtent leur matériel.

**Monsieur le Maire** informe que c'est l'investissement de cette année et que c'est le dernier cycle de renouvellement de tous les équipements qui sont dans les salles.

**Monsieur Dan VILLIOT** demande ce qui doit être impérativement fait cette année au sujet des études d'urbanisme et schéma directeur.

**Monsieur le Maire** dit qu'il faut absolument avancer sur le PLU.

Quant à **Monsieur Philippe CHAVE**, il ajoute que le PLU date de l'ancienne municipalité et n'est toujours pas fini. On continue d'y travailler ne sachant pas quand sortira le PLUI qui va s'imposer au PLU de la Commune. Tout est lié en fonction de ce qui va sortir à la CCVD.

**Monsieur Thierry SANCHEZ** souhaite faire une proposition. Il note que la partie investissement c'est l'une des parties les plus importantes sur un budget en termes de réflexion, de dynamique. Pour le prochain débat d'orientation

*budgétaire, il suggère peut-être d'avoir au préalable, soit les axes majoritaires financiers en termes d'investissement, sinon les grandes lignes, si ce ne sont pas des chiffres précis afin de pouvoir en discuter ensemble. Il pense cela pertinent.*

*Monsieur le Maire accepte volontiers cette proposition ; la volonté de l'équipe étant d'être totalement transparent.*

*Monsieur Laurent MANTONNIER rappelle que la mise en accessibilité c'est une obligation qui n'a pas été faite lors du mandat précédent d'où l'obligation de se mettre à jour.*

*Monsieur Fabien PLANET fait remarquer que les délais avaient été reportés.*

*Monsieur le Maire explique que pour le gymnase, par exemple, les problématiques sont liées en partie à des fournitures de matériel. Le contexte international y étant pour beaucoup. Il informe que Madame la Préfète a prolongé de 2 ans pour boucler l'ensemble de l'accessibilité sur les 32 bâtiments communaux. Il ajoute qu'un gros effort est fait sur l'amélioration des voiries avec la sécurisation de certains lieux (entrée sud des Petits Robins, aménagement du carrefour Cézanne – Van Gogh suite à l'arrivée de l'établissement hôtelier de la Garenne, rue des Boissonniers, entre autres....Beaucoup d'amélioration au niveau de la sécurité publique, avec une lutte contre des excès de vitesse importants.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 20 Pour, 5 Contre et 4 Abstentions :**

- **DÉCIDE** que le vote du budget soit effectué "par chapitre", c'est-à-dire que les dépenses et recettes soient autorisées jusqu'à concurrence du montant voté dans le chapitre concerné, et par opération pour la section d'investissement,
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du Budget principal de la Ville

## **5 - Compte de Gestion 2021 Budget annexe Eau**

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, rapporte qu'elle a procédé à l'examen du compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à recouvrer, et qu'elle s'est assurée que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Elle indique en conclusion que les résultats et écritures du Compte de Gestion de Madame la Comptable du Trésor sont en tous points conformes à ceux du Compte Administratif présenté par le Maire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :**

1°) **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne le Budget annexe de l'Eau,

3°) **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

4°) **VU** la délibération du 29 mars 2021 approuvant les comptes administratifs 2020 et décidant l'affectation des résultats,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget annexe de l'Eau dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

## **6 - Compte Administratif 2021 Budget annexe Eau**

Le Conseil Municipal réuni *sous la présidence de Madame Evelyne BERNARD*, Troisième Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Francis FAYARD, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lesquels peuvent se résumer ainsi :

<b>CA 2021 - BUDGET AEP</b>				
<b>LIBELLE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		136 579,04 €		85 436,03 €
Opérations de l'exercice	396 046,81 €	445 652,37 €	221 012,83 €	231 203,97 €
<b>Totaux</b>	<b>396 046,81 €</b>	<b>582 231,41 €</b>	<b>221 012,83 €</b>	<b>316 640,00 €</b>
Restes à réaliser			101 676,00 €	
<b>Totaux cumulés</b>	<b>396 046,81 €</b>	<b>582 231,41 €</b>	<b>322 688,83 €</b>	<b>316 640,00 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>186 184,60 €</b>	<b>6 048,83 €</b>	

**Le Conseil décide d'affecter** le résultat de la section de fonctionnement, qui s'élève à 186 184.60 €, comme suit :

- Soit 6 048.83 € au compte R1068 de la section d'investissement
- Soit 180 135.77 € au compte R002 de la section de fonctionnement

**EN CONSÉQUENCE, considérant ces résultats, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal par 23 pour et 5 Abstentions :**

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2021 du Budget annexe de l'Eau et valide ces affectations,
- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **7 - Budget Primitif 2022 Budget annexe Eau**

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, présente le projet du Budget Annexe de l'Eau pour l'exercice 2022, pour les montants totaux suivants :

**Monsieur le Maire** informe qu'au prochain Conseil Municipal, vendredi 22 avril, seront évoqués :

- le RPQS – Rapport/Prix/ Qualité et Services - Eau et Assainissement avec une présentation de la SAUR
- le rétroplanning des travaux de la déviation qui ont commencé, avec la phase de déploiement des travaux notamment sur les ouvrages d'art (ronds-points et pont sur la Drôme)
- présentation du Plan Local de l'Habitat à valider avant le 25 avril

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Comptes	Désignation	Montant	Comptes	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général dont redevances versées à l'agence de l'eau	49 300,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes = vente d'eau	384 880,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés = 33 % cote part rémunération DST	27 568,00 €	75	Autres produits de gestion courantes( régul TVA)	50,00 €
65	Autres charges de gestion courante dont droit de passage SNCF	2 000,00 €			
66	Charges financières = intérêts des emprunts	119 314,27 €			
<b>Dépenses réelles</b>		<b>198 182,27 €</b>	<b>Recettes réelles</b>		<b>384 930,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement Déficit		002	Résultat de fonctionnement Excédent	180 135,77 €
023	Virement à la section d'investissement= Autofinancement des investissement	183 087,06 €	042	Opération d'ordre entre sections	22 248,24 €
042	Opération d'ordre entre sections = dotation aux amortissements	206 044,68 €	776	Différence sur réalisations	
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>389 131,74 €</b>	<b>Recettes d'ordre</b>		<b>202 384,01 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>587 314,01 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>587 314,01 €</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Comptes	Désignation	Montant	Comptes	Désignation	Montant
16	Emprunts dont opération tirage sur ligne de trésorerie = 1 200 170 €	1 378 180,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves = couverture du déficit	6 048,83 €
23	Immobilisations en cours dont extension du réseau d'eau potable Montgros + MOP dévoiement des réseaux ZAC Confluences	273 368,50 €	13	Subventions d'investissement = dévoiement des réseaux ZAC Confluences	76 995,00 €
			16	Emprunts prévisionnels dont : - dont opération tirage sur ligne de trésorerie = 1 200 170 €	1 200 170,00 €
			27	Autres immobilisations financières = remboursement d'emprunt mutualisé	7 500,00 €
<b>Dépenses réelles</b>		<b>1 651 548,50 €</b>	<b>Recettes réelles</b>		<b>1 290 713,83 €</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	22 248,24 €	001	Résultat d'investissement	
001	Résultat d'investissement	6 048,83 €	021	Virement de la section de fonctionnement =Autofinancement des investissement	183 087,06 €
			040	Opérations d'ordre entre sections = Amortissement des biens	206 044,68 €
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>28 297,07 €</b>	<b>Recettes d'ordre</b>		<b>389 131,74 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>1 679 845,57 €</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>1 679 845,57 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 Pour et 9 Abstentions :**

- **DÉCIDE** que le vote du budget soit effectué "par chapitre", c'est-à-dire que les dépenses et recettes soient autorisées jusqu'à concurrence du montant voté dans le chapitre concerné, et par opération pour la section d'investissement,
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du Budget annexe de l'Eau

### **8 - Compte de Gestion 2021 Budget annexe Assainissement**

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, rapporte qu'elle a procédé à l'examen du compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à recouvrer, et qu'elle s'est assurée que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Elle indique en conclusion que les résultats et écritures du Compte de Gestion de Madame la Comptable du Trésor sont en tous points conformes à ceux du Compte Administratif présenté par le Maire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :**

- 1°) **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  - 2°) **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne le Budget annexe de l'Assainissement,
  - 3°) **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
  - 4°) **VU** la délibération du 29 mars 2021 approuvant les comptes administratifs 2020 et décidant l'affectation des résultats,
- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget annexe de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

### **9 - Compte Administratif 2021 Budget annexe Assainissement**

Le Conseil Municipal réuni **sous la présidence de Madame Evelyne BERNARD, Troisième Adjointe**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget de l'Assainissement dressé par Monsieur Francis FAYARD, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lesquels peuvent se résumer ainsi :

CA 2021 - BUDGET ASSAINISSEMENT				
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		203 094,33 €		225 923,69 €
Opérations de l'exercice	404 925,94 €	463 323,11 €	205 289,01 €	251 336,24 €
<b>Totaux</b>	<b>404 925,94 €</b>	<b>666 417,44 €</b>	<b>205 289,01 €</b>	<b>477 259,93 €</b>
Restes à réaliser			32 593,98 €	
<b>Totaux cumulés</b>	<b>404 925,94 €</b>	<b>666 417,44 €</b>	<b>237 882,99 €</b>	<b>477 259,93 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>261 491,50 €</b>		<b>239 376,94 €</b>

Le Conseil décide d'affecter la somme de :

- 261 491,50 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**EN CONSÉQUENCE, considérant ces résultats, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal avec 23 pour et 5 Abstentions :**

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2021 du Budget annexe de l'Assainissement et valide ces affectations,
- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **10 - Budget Primitif 2022 Budget annexe Assainissement**

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, présente le projet du Budget Annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2021, pour les montants totaux suivants :

## Budget assainissement 2022

### Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Comptes	Désignation	Montant	Comptes	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général Prestations transport et épandage = 5 000 € 4200 € chambre d'agriculture + RSDE = 17000 €	31 260,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes = redevance assainissement	366 230,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés = 34 % cote part rémunération DST	29 500,00 €	74	Dotations et participations	26 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante dont - Droit de passage SNCF	700,00 €	75	Autres produits de gestion courante	50,00 €
66	Charges financières = intérêts des emprunts	118 414,01 €			
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements				
<b>Dépenses réelles</b>		<b>179 874,01 €</b>	<b>Recettes réelles</b>		<b>392 280,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement Déficit		02	Résultat de fonctionnement Excédent	261 491,50 €
023	Virement à la section d'investissement= Autofinancement des investissements	298 769,22 €	042	Opération d'ordre entre sections	70 549,88 €
042	Opération d'ordre entre sections = dotation aux amortissements	251 520,15 €	78	Reprises sur provisions	5 842,00 €
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>550 289,37 €</b>	<b>Recettes d'ordre</b>		<b>337 883,38 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>730 163,38 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>730 163,38 €</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Comptes	Désignation	Montant	Comptes	Désignation	Montant
16	Emprunts dont opération tirage sur ligne de trésorerie = 1 172 714 €	1 292 134,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	
20	Immobilisations incorporelles = Etude reprise Fauchetière/Mazade	10 000,00 €	13	Subventions d'investissement	
23	Immobilisations en cours dont poste de relevage des petits Robins, poste de relevage de la Fauchetière	589 696,43 €	16	Emprunts prévisionnels dont : - dont opération tirage sur ligne de trésorerie = 1 172 714 €	1 172 714,00 €
			27	Autres immobilisations financières	
<b>Dépenses réelles</b>		<b>1 891 830,43 €</b>	<b>Recettes réelles</b>		<b>1 172 714,00 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 549,88 €	001	Résultat d'investissement Excédent	239 376,94 €
			021	Virement de la section de fonctionnement =Autofinancement des investissements	298 769,22 €
			040	Opérations d'ordre entre sections	251 520,15 €
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>70 549,88 €</b>	<b>Recettes d'ordre</b>		<b>789 666,31 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>1 962 380,31 €</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>1 962 380,31 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 20 Pour et 9 Abstentions :**

- **DÉCIDE** que le vote du budget soit effectué "par chapitre", c'est-à-dire que les dépenses et recettes soient autorisées jusqu'à concurrence du montant voté dans le chapitre concerné, et par opération pour la section d'investissement,
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du Budget annexe de l'Assainissement

### **11 - Compte de Gestion 2021 Budget annexe Locaux commerciaux**

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, rapporte qu'elle a procédé à l'examen du compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à recouvrer, et qu'elle s'est assurée que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Elle indique en conclusion que les résultats et écritures du Compte de Gestion de Madame la Comptable du Trésor sont en tous points conformes à ceux du Compte Administratif présenté par le Maire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :**

1°) **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne le Budget annexe des Locaux commerciaux,

3°) **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

4°) **VU** la délibération du 29 mars 2021 approuvant les comptes administratifs 2020 et décidant l'affectation des résultats,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget annexe des Locaux commerciaux dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

## **12 - Compte Administratif 2021 Budget annexe Locaux commerciaux**

Le Conseil Municipal réuni *sous la présidence de Madame Evelyne BERNARD*, Troisième Adjointe, délibérant sur le compte administratif du Budget des Locaux Commerciaux de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Francis FAYARD, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lesquels peuvent se résumer ainsi :

<b>CA 2021 - BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX</b>				
<b>LIBELLE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2020		15 526,48 €		
Opérations de l'exercice 2021	41 110,71 €	43 207,85 €	16 622,59 €	15 976,89 €
<b>Totaux</b>	<b>41 110,71 €</b>	<b>58 734,33 €</b>	<b>16 622,59 €</b>	<b>15 976,89 €</b>
Restes à réaliser				
<b>Totaux cumulés</b>	<b>41 110,71 €</b>	<b>58 734,33 €</b>	<b>16 622,59 €</b>	<b>15 976,89 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>17 623,62 €</b>	<b>645,70 €</b>	

**Le Conseil décide d'affecter** l'intégralité du résultat de fonctionnement, d'un montant de 17 623.62 € comme suit :

- 645.70 € au compte R1068 de la section d'investissement
- 16 977.92 € au compte R002 de la section de fonctionnement

**EN CONSÉQUENCE, considérant ces résultats, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal avec 23 Pour et 5 Abstentions :**

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2021 du Budget annexe des Locaux commerciaux et valide ces affectations,
- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **13 - Budget Primitif 2022 Budget annexe Locaux commerciaux**

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, présente le projet du Budget Annexe des Locaux commerciaux pour l'exercice 2021, pour les montants totaux suivants :

<b>Budget locaux 2022</b>					
<b>Section de fonctionnement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
<b>Comptes</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>	<b>Comptes</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général dont - Energie = 19 105,93 €	29 705,93 €	013	Produits des services, du domaine et ventes = Remboursement charges locatives par CCVD RAM	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante= loyers et récupération de charges	29 720,00 €
65	Autres charges de gestion courante	50,00 €	77	Produits exceptionnels= versement d'un loyer par la commune ( budget principal)	5 250,00 €
66	Charges financières = intérêts des emprunts	3 991,99 €			
67	Charges exceptionnelles	100,00 €			
<b>Dépenses réelles</b>		<b>38 847,92 €</b>	<b>Recettes réelles</b>		<b>34 970,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement Déficit	0,00 €	002	Résultat de fonctionnement Excédent	16 977,92 €
023	Virement à la section d'investissement= Autofinancement des investissements	2 809,00 €	42	Opération d'ordre entre sections	4 200,00 €
042	Opération d'ordre entre sections = dotation aux amortissements	14 491,00 €	776	Différence sur réalisations	0,00 €
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>17 300,00 €</b>	<b>Recettes d'ordre</b>		<b>21 177,92 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>56 147,92 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>56 147,92 €</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Comptes	Désignation	Montant	Comptes	Désignation	Montant
020	Dépenses imprévues	0,00 €	10	Exédent de fonctionnement capitalisés	645,70 €
16	Emprunts	13 100,00 €			
<b>Dépenses réelles</b>		<b>13 100,00 €</b>	<b>Recettes réelles</b>		<b>645,70 €</b>
001	Résultat d'investissement déficitaire	645,70 €	21	Virement de la section de fonctionnement =Autofinancement des investissements	2 809,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	4 200,00 €	040	Opérations d'ordre entre sections = Amortissement des biens	14 491,00 €
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>4 845,70 €</b>	<b>Recettes d'ordre</b>		<b>17 300,00 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>17 945,70 €</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>17 945,70 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 20 Pour et 9 Abstentions :**

- **DÉCIDE** que le vote du budget soit effectué "par chapitre", c'est-à-dire que les dépenses et recettes soient autorisées jusqu'à concurrence du montant voté dans le chapitre concerné, et par opération pour la section d'investissement,
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 du Budget annexe des Locaux commerciaux

#### **14 - Compte de Gestion 2021 Budget annexe SPANC**

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, rapporte qu'elle a procédé à l'examen du compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à recouvrer, et qu'elle s'est assurée que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Elle indique en conclusion que les résultats et écritures du Compte de Gestion de Madame la Comptable du Trésor sont en tous points conformes à ceux du Compte Administratif présenté par le Maire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :**

- 1°) **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne le Budget annexe du SPANC,
- 3°) **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- 4°) **VU** la délibération du 29 mars 2021 approuvant les comptes administratifs 2020 et décidant l'affectation des résultats,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget annexe du SPANC dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

### **15 - Compte Administratif 2021 Budget annexe SPANC**

Le Conseil Municipal réuni *sous la présidence de Madame Evelyne BERNARD, Troisième Adjointe*, délibérant sur le compte administratif du Budget du SPANC de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Francis FAYARD, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lesquels peuvent se résumer ainsi :

<b>CA 2021 - BUDGET SPANC</b>		
<b>LIBELLE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2020		1 601,16 €
Opérations de l'exercice 2021	2 299,50 €	1 420,00 €
<b>Totaux</b>	<b>2 299,50 €</b>	<b>3 021,16 €</b>
Restes à réaliser		
<b>Totaux cumulés</b>	<b>2 299,50 €</b>	<b>3 021,16 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>721,66 €</b>

**Le Conseil décide d'affecter** l'intégralité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 d'un montant de 721.66 € au compte R002 de la section de fonctionnement.

**EN CONSÉQUENCE, considérant ces résultats, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal avec 23 Pour et 5 Abstentions :**

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2021 du Budget annexe du SPANC et valide ces affectations,
- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **16 - Budget Primitif 2022 Budget annexe SPANC**

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, présente le projet du Budget Annexe du SPANC pour l'exercice 2021, pour les montants totaux suivants :

<b>Budget SPANC 2022</b>					
<b>Section de fonctionnement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
<b>Comptes</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>	<b>Comptes</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	111,66 €	70	Prestations	1 800,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 300,00 €			
65	Autres charges de gestion courante				
67	Charges exceptionnelles	110,00 €			
<b>Dépenses réelles</b>		<b>2 521,66 €</b>	<b>Recettes réelles</b>		<b>1 800,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement Déficit	0,00 €	002	Résultat de fonctionnement Excédent	721,66 €
			776	Différence sur réalisations	0,00 €
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>0,00 €</b>	<b>Recettes d'ordre</b>		<b>721,66 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 521,66 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>2 521,66 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 20 Pour et 9 Abstentions :**

- **DÉCIDE** que le vote du budget soit effectué "par chapitre", c'est-à-dire que les dépenses et recettes soient autorisées jusqu'à concurrence du montant voté dans le chapitre concerné,
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 du Budget annexe du SPANC
- **DÉCIDE** de prélever la dépense sur les crédits inscrits au budget de la Commune.

## **17 – Reprise pour provisions pour risques**

**Madame Evelyne BERNARD** explique que cela permet de financer le non recouvrement de certaines dettes. C'est une mesure obligatoire lorsque ces recouvrements sont compromis.

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux finances, informe le Conseil Municipal que la dépréciation des comptes de tiers est obligatoire pour toutes les collectivités dès l'ouverture d'une procédure collective ou lorsque le recouvrement des restes est compromis.

Cette provision est constatée sur les créances émises au 31/12/2020 avec une estimation obligatoire à minima de 15 % et pouvant aller jusqu'à 100% du risque.

Madame Evelyne BERNARD indique que l'état des restes à recouvrer au 31/12/2021 est de 5 129.52 € pour le budget principal de la commune et de 1 200 € pour le budget annexe de l'Assainissement.

Les provisions sont établies au taux de 15 % pour la commune et 100 % pour le budget assainissement.

En 2021, la commune a provisionné pour 1 500 € pour le budget principal et 7 041.31 € pour le budget de l'assainissement (compte 6817).

Madame Evelyne BERNARD soumet ces états au Conseil Municipal et propose d'inscrire pour les reprises de provisions en recettes :

Au budget principal de la ville :

- 731 € Au compte 7817

Au budget de l'assainissement :

- 5 841.41 € Au compte 7817

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :**

- **APPROUVE** l'inscription budgétaire 2022 des reprises de provisions en recettes :

Au budget principal de la ville :

- 731 € Au compte 7817

Au budget de l'assainissement :

- 5 841.41 € Au compte 7817

## **18 - Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières**

Conformément à l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2021. Ce bilan est retracé dans le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

En conséquence, les acquisitions et cessions effectuées au cours de l'année 2021 sont les suivantes :

### **ACQUISITIONS :**

Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Montant de la cession	Motif de l'opération
Passage Mazade/Perrier	BE 722 724	Association Diocésaine	COMMUNE	Echange avec soulte de 8 160 €	Acquisition pour réalisation d'un passage piéton Mazade/Perrier
4 rue de l'Hôpital	BH 385	Indivision VERNET Maurice	COMMUNE	95 000 €	Acquisition par voie de préemption Immeuble pour projet de tiers lieu

## **CESSIONS :**

<b>Localisation</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Identité du cédant</b>	<b>Identité du cessionnaire</b>	<b>Montant de la cession</b>	<b>Motif de l'opération</b>
Passage Mazade/Perrier	BE 727	COMMUNE	Association Diocésaine	Echange	Vente en échange BE 722 724
Avenue de Provence	BM 131 178 187	COMMUNE	Société LC PROMOTION	1€ symbolique	Vente parcelles pour voirie de jonction non réalisable Avenue de Provence/Domaine des Agapanthes

***Monsieur le Maire** fait savoir que concernant la rue de l'Hôpital, une restitution sera prochainement faite par un groupe de jeunes architectes, d'une école d'architecture de la région parisienne.*

***Monsieur Christian CHABERT** rappelle l'objectif de cette restitution, et fait savoir que 3 ou 4 architectes travaillent sur ce bâtiment rue de l'Hôpital ; ces-derniers seront présents sur le territoire du 21 au 23 avril, présents pour une pré-restitution à Livron le 23 avril. Et la restitution finale sera mi-juin.*

***Monsieur le Maire** fait savoir que ce bilan est obligatoire chaque année et qu'il doit être validé.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :**

- **PREND ACTE** des acquisitions et cessions pendant l'année 2021.

## **19 - Délibération donnant mandat au CDG26 pour lancer une procédure de marché public relative au contrat d'assurance risques statutaires pour la période 2023/2026.**

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et Ressources Humaines, indique que le contrat d'assurance risques statutaires arrive à échéance au 31 décembre en 2022.

Dans le cadre de ce renouvellement, il apparaît opportun, à l'instar de la dernière consultation, de mandater le centre de gestion de la Drôme afin de lancer une procédure de marché public, relative au contrat d'assurance risques statutaires.

Outre de mutualiser les procédures de marchés publics, l'objectif de cette démarche est d'améliorer la couverture assurantielle et d'optimiser le budget assurance de la commune, notamment au regard de sa sinistralité. Il est noté que le CDG26 peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Il est proposé que la commune de Livron-sur-Drôme charge le Centre de Gestion de la Drôme de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :***

- **DÉCIDE** de donner mandat au CDG26 pour lancer une procédure de marché public relative au contrat d'assurance risques statutaires pour la période 2023/2026

## **20 - Convention de partenariat entre la commune de Livron-sur-Drôme et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme**

Parallèlement, et complémentaiement aux dispositifs portés par la Communauté de Communes du Val de Drôme, la commune de Livron-sur-Drôme est un acteur moteur du soutien au commerce de proximité :

- Elle soutient la création d'un poste de Manager de commerce qui devrait prendre ses fonctions au 1<sup>er</sup> semestre 2022.
- Elle intervient sur la gestion de l'urbanisme commercial.
- Elle soutient l'Union Commerciale de Livron.

Un autre axe de renforcement de la situation des commerces de Livron consiste dans l'amélioration de leur attractivité.

En appui aux actions des Collectivités Locales en faveur du commerce de proximité, le Service TPE Commerce Tourisme de la C.C.I. de la Drôme propose d'accompagner les entreprises de Livron dans le but :

- De les accompagner dans leur adaptation aux nouvelles tendances de consommation, dans le contexte de crise sanitaire,
- D'augmenter leur emprise sur la clientèle potentielle locale et de passage.

Les commerces de proximité, cafés et restaurants et services aux particuliers de la commune de Livron-sur-Drôme, inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés pourront bénéficier des actions proposées

- Pour les entreprises, quelle que soit leur activité :
  - ✓ Une proposition de reprise de l'agencement de l'espace de vente : diagnostic agencement
  - ✓ Un plan d'actions numériques en fonction des priorités de l'entreprise : coaching numérique
- Pour les établissements de restauration commerciale :

- ✓ L'analyse des comptes et le développement de la marge : audit des comptes
- ✓ Le conseil sur les calculs des prix, la construction de la carte : coaching prix
- ✓ Le diagnostic des équipements et des locaux en matière d'hygiène
- ✓ L'audit du fonctionnement hygiène dans l'entreprise.

Chaque accompagnement donne lieu à :

- Un rendez-vous avec le chef d'entreprise
- Un temps d'élaboration et de rédaction des préconisations adaptées au positionnement et aux moyens de l'entreprise
- Un rendu de ces préconisations au chef d'entreprise
- Une évaluation de l'accompagnement réalisé par le Conseiller TPE Commerce Tourisme de la C.C.I. de la Drôme.

L'objectif est de réaliser au moins 10 accompagnements individuels sur le territoire de la Commune de Livron-sur-Drôme en 2022.

Sachant que les temps de réalisation de ces accompagnements sont de :

- 1.5 jour agent pour le diagnostic agencement,
  - 1 jour agent pour les accompagnements spécifiques à la restauration.
  - 0.6 jour agent pour le coaching numérique et le coaching prix au vu des besoins des entreprises constatés pendant la mise en œuvre du projet FISAC, la C.C.I. de la Drôme propose de réaliser :
- 1 diagnostic agencement
  - 3 coachings (numériques et/ou prix)
  - 1 accompagnement spécifique à la restauration.

Début septembre 2022, un bilan sera fait afin de réajuster, si nécessaire, cette répartition.

Les modalités de financements sont les suivantes :

DEPENSES NET DE TAXES		RECETTES NET DE TAXES		
1 diagnostic agencement (1,5 jour agent par accompagnement)	750 €	CCI de la Drôme	1 120 €	50%
1 accompagnement restauration (1 jour agent par accompagnement)	500 €			
3 coachings numériques et/ou prix (0,6 jour agent par accompagnement)	990 €	Ville de Livron-sur-Drôme	1 120 €	50%
<b>TOTAL</b>	<b>2 240 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 240 €</b>	<b>100%</b>

Un appel de fonds sera adressé à la Mairie de Livron-sur-Drôme en fin d'année 2022 relative aux actions réalisées. Elle sera accompagnée d'un compte-rendu détaillé de l'action.

**Monsieur Thierry SANCHEZ** demande si un état du commerce Livronnais a été fait en lien avec les commerçants notamment depuis la crise COVID même si ce n'est pas le but exclusif de cette convention.

**Monsieur Christian CHABERT** reconnaît qu'effectivement, après ces deux années COVID, certains commerçants ont été en difficulté voire ne s'en sont pas sortis. Mais le commerce est vivant, il évolue. L'arrivée du manager de commerce devrait permettre de redynamiser le commerce à Livron. Etant donné, qu'il va travailler sur deux communes, cela nous permettra de travailler en complémentarité avec notre commune voisine.

**Monsieur le Maire** évoque les petits-déjeuners avec les entrepreneurs où sont évoqués un certain nombre de sujets et notamment celui-ci. Beaucoup de commerçants ont été très satisfaits de l'aide apportée par le gouvernement. Il y a un certain dynamisme, à consolider avec l'arrivée du manager. Une réflexion sera à faire quand l'opération de revitalisation territoriale sera mise en place, au comité de pilotage pour le commerce et Petites Villes de Demain et le développement urbain et du centre-ville de la Commune.

**Monsieur Christian CHABERT** pose le problème du manque de locaux. La demande est là mais il n'y a pas de locaux à proposer correspondant aux attentes des artisans et des commerçants.

**Monsieur le Maire** indique qu'une réflexion sur la veille foncière va être faite par la cheffe de projets et le manager de commerce. C'est un travail qui va rentrer dans le cadre du projet de l'opération de revitalisation territoriale.

**Monsieur Thierry SANCHEZ** demande si le projet de la zone de la Confluence est toujours d'actualité.

**Monsieur le Maire** répond que le projet est effectivement toujours d'actualité. Il faut coconstruire un projet qui soit acceptable, en concomitance avec les services de l'Etat.

**Monsieur Dan VILLIOT** demande tout d'abord combien d'accompagnements sont faits par an sans compter les deux dernières années COVID, par ailleurs il interroge sur la phrase « Un appel de fonds sera adressé à la Mairie de Livron-sur-Drôme » cela concerne certainement les accompagnements mais demande s'ils ne sont pas faits ces accompagnements ?

**Monsieur Christian CHABERT** répond qu'il y a eu globalement 4 ou 5 accompagnements les années précédentes, de plus ne sont financés que ceux que l'on accompagne.

**Monsieur Christian CHABERT** précise qu'un courrier sera envoyé aux commerçants absents lors du dernier petit-déjeuner, pour les tenir informés de ce sujet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la commune de Livron-sur-Drôme et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que toutes pièces afférentes.

## **21 - Rétrocession à la commune d'une concession funéraire**

Dans le cadre de l'application du règlement du cimetière de Livron-sur-Drôme, Madame Nathalie SORIA, conseillère déléguée à la Citoyenneté, propose la rétrocession à la commune de la concession de Madame [REDACTED].

Rappel du dossier : Au décès de son époux, le 28 décembre 2012, Madame [REDACTED] acquiert une concession simple (3m<sup>2</sup>) pour 50 ans dans le cimetière du Beau-de-Siaille pour la somme de 1 062 euros.

Elle découvre tardivement les dernières volontés de son époux, qui avait fait le choix de la crémation.

La loi interdit toute exhumation de corps pendant les 5 ans qui suivent son inhumation. C'est donc en 2016 que Madame [REDACTED] fait procéder à l'exhumation de son défunt époux et à sa crémation. De fait, elle a acquis une caverne pour une durée de 30 ans pour la somme de 1 000 euros.

Considérant que la concession acquise en 2012 était vide de toute sépulture, Madame [REDACTED] a sollicité, en 2016, dans le cadre de nombreuses démarches (courriers et rendez-vous), la municipalité en place, en vue de la rétrocession de la concession à la commune et de son remboursement au prorata temporis.

La municipalité en place refuse alors le remboursement en invoquant comme seule solution une rétrocession à titre gratuit.

Madame [REDACTED] sollicite à nouveau un réexamen attentif de son dossier.

Après analyse du règlement de cimetière de la ville de Livron-sur-Drôme par les services, il apparaît que **l'article 35 – Rétrocession et conversion** prévoit que « *Le concessionnaire pourra être admis à convertir une concession avant échéance de renouvellement. La conversion peut être motivée par l'acquisition d'une concession de plus longue durée ou par un transfert dans une case de columbarium après crémation. Toutefois, le concessionnaire initial, et lui seul, sera admis à convertir une concession pour une autre de moindre durée. Le calcul sera effectué sur la base du tarif en vigueur, duquel sera déduite au prorata temporis la période restante au tarif initial de la première durée.*

*En cas de rétrocession, le concessionnaire peut être admis à rétrocéder une concession aux conditions suivantes avant échéance : 1) le terrain, caveau ou case, devra être restitué libre de tout corps. 2) le terrain devra être restitué libre de tout caveau ou monument. Néanmoins, lorsque la concession comporte un caveau ou un monument, l'administration municipale se réserve d'autoriser le concessionnaire à rechercher un acquéreur et de substituer ce dernier à celui faisant acte de rétrocession. Toutes les concessions existantes accordées antérieurement à perpétuité, pourront être rétrocédées, mais uniquement à titre gratuit.*

Il apparaît donc possible, à la lecture de cet article, de procéder au remboursement au prorata temporis de la période restante due au titre de l'acquisition de la concession au tarif initial, soit **849.60 euros**, décomposé comme suit :

Concession n° 217 située au cimetière Beau de Siaille

Superficie de 3m<sup>2</sup>

Durée initiale de la concession : 50 ans

Durée restant à couvrir : 40 ans

Montant de la concession sur 50 ans : 1 062 €

Montant de la concession restant à percevoir :  $(40/50) * 1062 \text{ €} = 849.60 \text{ €}$

**Monsieur Fabien PLANET** demande comment cela va se passer pour l'extension du cimetière Beau de Siaille.

**Monsieur le Maire** répond que trois propositions ont été faites. L'étude est en cours.

**Madame Evelyne BERNARD** ajoute qu'il faudra faire venir l'hydrogéologue et qu'une décision sera prise après étude de ce-dernier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Conseil Municipal à l'Unanimité :**

**ACCEPTÉ** la rétrocession de la concession funéraire n°217 aux conditions énoncées.

### Questions diverses :

**Monsieur Fabien PLANET** fait remarquer que le travail entrepris dans son quartier, par une entreprise mandatée par GRDF, a été quelque peu bâclé, saccagé et demande si celle-ci compte repasser afin de terminer le travail commencé.

**Monsieur Jean-François FAURE** a contacté l'entreprise en question pour qu'elle repasse.

**Monsieur le Maire** précise que dès que le nouveau Directeur du service technique sera en place, un état des lieux avant et après travaux sera demandé. Cela paraîtra dans son cahier des charges.

**Monsieur Fabien PLANET** demande si pour les élections de dimanche, il manque encore du monde.

**Madame Nathalie SORIA** allait en effet faire une annonce, rappelant ce dimanche, le premier tour des élections présidentielles. Il manque encore quelques personnes notamment une personne pour dimanche suite à un désistement dû au COVID. Ce message est à faire passer aux proches et aux connaissances.

**Monsieur Fabien PLANET**, en ce qui concerne les horaires ?

**Madame Evelynne BERNARD** répond pour le dimanche 10/04 :

- De 10h à 13h, il manque 1 personne
- De 13h à 16h, il manque 3 personnes

**Monsieur Fabien PLANET** demande l'heure d'arrivée le matin

**Madame Evelynne BERNARD** répond qu'il faut être présent à 7h30 et ouverture des bureaux de vote à 8h.

### Plages horaires :

- 7h30 – 10h / 10h – 13h
- 13h – 16h / 16h – 19h clôture des bureaux de vote

Présence d'un Foodtruck pour le repas

**Monsieur le Maire** informe que les bureaux seront tenus à l'espace culturel de l'Hôtel de Ville, avec 5 bureaux dans la salle Signoret et 2 bureaux dans la salle Aragon. Le gymnase étant pris pour des manifestations sportives.

**Monsieur le Maire** rappelle le Conseil Municipal du 22 avril, avec la présentation du Plan Local de l'Habitat, par la CCVD

**Monsieur Alain COURTHIAL**, revient sur les nombreux investissements attendant aux chemins et à la voirie et de ce fait demande si la route entre Fiancey et Saint Genys, et particulièrement la voie douce, est concernée. « Il y a urgence dit-il. »

**Monsieur Jean-François FAURE** indique qu'une étude est en cours par un cabinet d'études.

**Monsieur Christian CHABERT** fait remarquer que ce sujet a été abordé lors d'un comité du quartier de Saint Genys.

Pour conclure, **Monsieur Christian CHABERT** informe qu'une commission déchets a eu lieu dernièrement et qu'une visite du SYTRAD sera proposée aux élus le 27 avril à 17h. Durée de la visite : 1h30 environ à Portes-lès-Valence

Clôture de la séance à 21h26